Image not found or type unknown

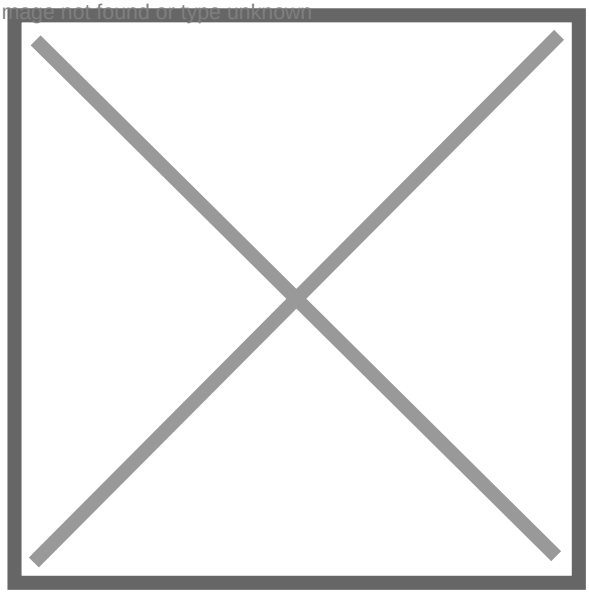

mandat de gestion locative, congés pour reprise.

Par **Pedrrroo**, le **14/12/2023** à **20:44**

Bonjour,

J'ai acheté plusieurs appartements **en SCI**. J'ai signé un mandat de gestion pour 3ans dans une agence exécrable. Celle-ci m'a fait plusieurs mauvais coup et pleins de promesses jamais tenues.

Depuis quelques mois un des appartements n'est plus loué car l'agence ne trouve pas de locataire... Ai-je le droit de récupérer celui-ci en déposant comme un congés pour reprise afin d'y logé quelques mois le temps de retrouver un locataire sans passer par cette agence?

Est-ce possible sachant que les appartements sont sous SCI? Si oui quel serait la procédure, et quel est l'article de loi qui me l'autorise?

Dans ce cas, dois-je un dedommagement? Ils me demandent plus de 4000 euros pour mettre fin au au mandat de gestion de cet appartement sur un loyer à moins de 1000 euros sachant qu'il reste moins de 2ans de gestion et que cela fait 4 mois qu'ils ne trouvent pas de locataire....

En plus ils garderaient les autres appartements loués en gestion...

Merci d'avoir pris le temps de me lire, je suis vraiment désappointé.

Cordialement,

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés